

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements: LOT et Départements limitrophes... 3 mois 6 mois 1 an... 11 fr. 50 21 fr. 38 fr. 12 fr. 22 fr. 40 fr.

Rédaction & Administration: CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur. Rédacteurs: Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Publicité: ANNONCES JUDICIAIRES... 1 fr. 90. ANNONCES COMMERCIALES... 2 fr. 25. RECLAMES 3^e page... 3 fr. 50. 2^e page... 6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SITUATION

Il y a les mensonges formulés et les mensonges par omission. La propagande allemande n'a jamais parlé des déclarations par lesquelles le Pape a condamné l'hittérisme...

Le laboratoire de mensonges qu'est la propagande allemande fonctionne à plein rendement. Le mensonge est un produit naturel de la race bochesque...

Mais la fourberie n'a pas pris et l'encontre du précepte hitlérien, le mensonge avait beau être « énorme », on ne l'a pas cru. Voici, en effet, comment le Journal de Genève a relevé le procédé...

Ces jours-ci encore, les postes du Reich, faisant état, disaient-ils, d'informations parues dans les journaux bulgares (?), racontaient que la dit-selle régnait à Paris, que des femmes s'étaient jetées sous des trains chargés de soldats pour les empêcher de partir...

Et le comble, c'est que chaque jour la radio allemande accuse la presse française de mentir. Nous n'avons pourtant jamais dit qu'Hitler fût un honnête homme !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Réquisitions

Deux châteaux célèbres en Alsace viennent d'être, nous dit-on, réquisitionnés. Ils appartenaient avant 1914 au plus fameux des pangermanistes de la terre d'Empire, le rittmeister Deul. Ce Deul, comme maire de Bertrange, avait employé son influence à germaniser la commune. Les enfants des écoles étaient obligés de saluez le « herr rittmeister » et sa « gnadige frau » par le salut impérial : « Gott strafe England ! »

Un gamin de 12 ans, à l'âme française, eut un jour l'idée de riposter à sa manière, en écrivant à la craie sur la porte cochère du château : « Gott strafe Deutschland ! » (Que Dieu punisse l'Allemagne !) Ce fut alors une explosion de « juror lentonics ». On fit une enquête, mais comme le coupable était trop jeune pour être envoyé en prison ou en forteresse, on le condamna à plusieurs jours de travaux forcés au château.

Malheur aux Bertrangeois qui avaient l'audace de parler leur langue maternelle française dans les rues ! La « gnadige frau » les réprimandait publiquement ou les dénonçait à la police. Plusieurs habitants du village, entre autres le curé, eurent à prendre le chemin de la caserne ou de l'exil, parce que leurs sentiments avaient eu le don de déplaire à ces pangermanistes. L'armistice vint heureusement mettre fin à ce régime de terreur et, un beau matin, une auto, montée par deux gendarmes, vint cueillir M. Deul, pour lui faire goûter à son tour, dans le Midi de la France, les charmes de l'exil. — Aline DEBRIVES.

Informations

A la Société des Nations: Samedi matin, s'est ouverte la 106^e session de la S.D.N., sous la présidence de M. Carton de Wiérard...

On prévoit, dans les milieux officiels de Londres, que, selon toute vraisemblance, la S.D.N. sera appelée à admettre, à la demande du conseil, une résolution portant sur les quatre points suivants :

- 1. La condamnation de l'agresseur soviétique ;
2. Un appel à tous les Etats représentés pour qu'ils n'aident pas l'agresseur ;
3. Qu'ils donnent leur appui à la victime de l'agression ;
4. Un appel à l'agresseur pour qu'il abandonne son action contre la Finlande.

Le roi George en France: Le roi d'Angleterre s'est rendu samedi sur le front de Lorraine. Arrivé en compagnie du général lord Gort, commandant en chef des armées britanniques, il fut accueilli dans une petite gare de la zone des armées par les généraux Gort et George et de nombreux généraux et officiers supérieurs des forces alliées.

La guerre en Finlande: Le « Tidningarna Telegram » rapporte que le gouvernement finlandais se prépare de plus en plus à la première grande bataille de la guerre soviéto-finlandaise dans l'isthme de Carélie. Les troupes soviétiques ont reçu des renforts, à l'aide desquels un mouvement « décisif » pourrait être tenté avant l'arrivée de l'hiver.

L'U.R.S.S. et la Bessarabie: Il a été prévu que, une fois la Finlande réduite à merci, les Soviets se retourneraient vers la péninsule balkanique. Déjà la propagande russe travaille en Bulgarie, où l'Allemagne ne cherche nullement à la contrecarrer, au contraire. Les journaux soviétiques ont fait leur apparition aux kiosques, où ils voisinent avec les gazettes et avec les publications allemandes, et les agents de Moscou travaillent la population, dont une partie regarde d'ailleurs sans méfiance le grand cousin slave.

Mais l'U.R.S.S. ne se contente pas de faire de la propagande, elle prend déjà aux frontières de la Bessarabie des mesures militaires qui en disent long sur ses intentions. Les troupes du district de Kiev, de Kharlow et d'Orël se préparent méthodiquement pour se trouver prêtes au jour voulu, c'est-à-dire probablement au printemps.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S.: Le sénateur Vandenberg, candidat républicain à la présidence, a demandé à M. Cordell Hull, dans une lettre, que les Etats-Unis rompent les relations avec les Soviets. Il a souligné l'action des nations américaines et sud-américaines et l'opportunité de mettre en pratique une politique de solidarité interaméricaine.

Les effets du blocus de l'Allemagne aux Etats-Unis: Les effets du blocus des Alliés contre le Reich se font sentir par une diminution considérable des exportations des Etats-Unis à destination du Reich. Ces exportations ont atteint un total de seulement 40.000 dollars en octobre 1939, contre 10.000.000 dollars en octobre 1938, et une moyenne de 8.298.000 dollars par mois durant les premiers mois de 1939. Les importations allemandes provenant des Etats-Unis, chiffrées à 1.557.000 dollars en octobre 1939, contre 7.269.000 dollars en octobre 1938.

L'armée autrichienne: Le « Sunday Dispatch » publie une sensationnelle déclaration faite par l'un des principaux collaborateurs du docteur Berger Vozndorvy : « L'armée autrichienne forte de 600.000 hommes se révoltera le jour où le retour de l'indépendance de l'Autriche sera inclus dans les buts de guerre des alliés ».

Les enrôlements dans l'armée britannique: Un quart de million de jeunes Anglais, répondant à la proclamation royale du 1^{er} décembre, se sont présentés samedi aux bureaux de recrutement afin de se faire inscrire. Ce sont tous des jeunes gens âgés de 22 à 23 ans ou qui ont atteint l'âge de 20 ans depuis le dernier appel du 1^{er} octobre.

C'est le troisième contingent de recrues appelé depuis l'institution du service militaire obligatoire et le deuxième appel par proclamation.

L'aide économique russe à l'Allemagne: La presse allemande qui, il y a quelques semaines, manifestait la certitude la plus absolue que la Russie pourrait apporter une aide économique considérable au Reich, est maintenant muette à ce sujet.

Loterie Nationale: Tous les billets terminés par : 7 gagnent 110 fr. ; 9 gagnent 220 fr. ; 00 gagnent 1.000 fr. ; 563 gagnent 5.000 fr. ; 6.194 gagnent 20.000 fr. ; 64.724, 08.709 gagnent 50.000 fr. ; 54.891 gagnent 100.000 fr.

Les billets portant les numéros : 0.324.243, 0.587.841, 0.194.872, 0.279.667, 0.952.659, 1.338.743, 1.155.762, 0.838.191, 0.345.530, 1.044.363 gagnent 200.000 fr.

Communiqué officiel: N° 197. — Rien à signaler. N° 198. — Activité très réduite sur le front, au cours de la journée.

EN PEU DE MOTS...: M. Louis de Chappedelaine, député des Côtes-du-Nord, est décédé samedi dans une clinique de Ville-d'Avray. Il avait été ministre des colonies, ministre de la marine militaire et ministre de la marine marchande. Il était né le 21 juin 1876.

Les recouvrements opérés pendant le mois d'octobre 1939, au titre du budget général, se sont élevés à la somme globale de 5.048.653.000 francs, dont 1.028.000 pour la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

On annonce que la Belgique envisagerait de transférer dans un port français la tête de ligne de ses compagnies de navigation.

L'« Officiel » publie un décret destiné à assurer le secret de certaines inventions. Le ministre de l'Intérieur a modifié en conséquence la législation des brevets d'invention.

Chevaliers de l'air: Les pilotes de la R.A.F. aiment le sport dangereux de la chasse en plein ciel. Ils l'aiment comme une épreuve inouïe d'adresse, d'audace et de précision.

Une jeune aviatrice anglaise qui venait d'abattre un bombardier allemand résumait ainsi ses impressions : « L'ennemi plongeait et s'esquiva de nuage en nuage. La poursuite acharnée dura jusqu'au moment où je me postai moi-même derrière un nuage. J'étais sûr qu'il allait le traverser et je l'attendis de l'autre côté. Dieu ! que c'est amusant ! Je le pinçai à la sortie, à moins de 200 mètres. Mais quand je vis ces pauvres diables piquer du nez vers la terre, leur appareil enveloppé de fumée, je me sentis mal à l'aise. Je déteste ce côté de l'ouvrage ».

Si l'on compare cet aveu d'un cavalier de l'air à la conduite des aviateurs allemands mitraillant en rase-mottes les malheureux paysans polonais, on est bien forcé de conclure : civilisation contre barbarie.

Les services de l'Aviation Navale britannique viennent d'être placés sous le commandement du Vice-Amiral Guy Boyle. C'est un poste extrêmement important dans les circonstances présentes, l'aviation navale jouant un rôle de premier ordre dans la chasse aux sous-marins et la destruction des mines.

Chronique du Lot

LES ANCIENS COMBATTANTS S'UNISSENT

A Figeac, toutes les Associations se groupent pour faire œuvre de justice et de fraternité. De notre correspondant: Pour répondre à l'appel d'union adressé à toutes les Associations d'Anciens Combattants par M. René Besse, député du Lot, ministre des Anciens Combattants, une importante réunion a eu lieu à la mairie de Figeac, dimanche 3 décembre, de 11 heures à midi.

Plus de cent camarades de la guerre 1914-1918 assistent à la séance qui va fondre en une seule les Associations fondées après la grande tourmente. M. Longé, le sympathique Président des Anciens Combattants du Front.

Après avoir rappelé la constitution d'un bureau provisoire, M. Longé expose, avec une grande clarté, les buts que se propose la nouvelle et vaste association : le Comité de vigilance et l'entraide des Combattants. La jeune génération du front recevra, de la part des anciens, l'accueil le plus fraternel. Et d'ailleurs, dans la salle, on pris place certains camarades qui peuvent prétendre au titre d'anciens et nouveaux combattants.

« Nous pensons à vous, leur dit avec émotion M. Longé. Nos devoirs sont grands. Nous contribuerons à tous les efforts qui tendront à éviter les erreurs de 1914. La discrimination est difficile, mais nous veillerons, pour notre part, à ce que chacun soit à sa place. Dans les affectations de l'intérieur, à l'usine, à la ferme, les mesures de priorité doivent être prises en faveur des anciens combattants. Nous aiderons le Comité du colis aux soldats. Nous ouvrirons nos bras au permissionnaire qui saura que quelqu'un veille sur lui et sur sa famille », et M. Longé invite l'assemblée à voter les vœux suivants :

« Les Anciens Combattants de Figeac, réunis en Assemblée générale le 3 décembre 1939, émettent les vœux : « 1° Que tous les A.C. 1914-1918 actuellement mobilisés soient affectés dans les formations de l'intérieur. « Qu'il y ait priorité pour les A.C. 1914-1918 pour les affectations spéciales dans les usines travaillant pour la Défense nationale ou renvoi dans leurs foyers, en ce qui concerne les commerçants et les agriculteurs. « 3° Que les mutilés de guerre au-dessus de 50 0/0 ne soient ni appelés, ni requis, et que ceux qui le sont déjà puissent rester chez eux sur leur demande ».

A l'unanimité, l'Assemblée adopte ces vœux et transforme en bureau définitif le bureau provisoire. Président, M. le Docteur Henri Samières, Vice-Présidents, MM. Longé, Tillet, Vincent ; secrétaire, M. Alphonse Pons ; secrétaires adjoints, MM. Lemozy, Masbou ; membres, MM. Pezet, Bonnet, Vidal, Lafon, Caussanel ; presse et propagande, M. Balaguayrie.

Avis aux viticulteurs

L'« Officiel » publie le décret suivant du ministre de l'Agriculture : « Les quantités de vin de la récolte de 1939 que les viticulteurs sont autorisés à faire sortir de leurs chais sont fixées provisoirement, avec minimum de 200 hectolitres par exploitation, à 25 % de leur production. Elles sont déterminées d'après les résultats accusés par les déclarations de récolte ».

Conseil de révision de la classe 1940

M. le Ministre de la Défense nationale et de la guerre a décidé que les ajournés des classes 1938 et 1939 ne comparaitront pas devant les Conseils de révision de la classe 1940. Seuls, les jeunes gens de la classe 1940 seront examinés au cours de la tournée de révision.

Vendredi, jour sans viande

Le « Journal Officiel » vient de publier un décret ajoutant au lundi, jour sans viande, au mardi, jour sans bœuf, le vendredi, jour sans viande. Des dérogations sont prévues pour les communes où les marchés tombent les lundi, mardi ou vendredi.

LES CADETS DU QUERCY

Les Cadets du Quercy sont en deuil : leur actif Secrétaire général, Gaston David, vient de mourir. Ancien élève de l'école communale de la rue du Lycée de Cahors, ayant appris le métier de typographe à l'Imprimerie du « Journal du Lot », Gaston David était devenu Chef de Service à l'Imprimerie Municipale de Paris. Il nous quitte à 54 ans, laissant une veuve et deux grands enfants, à qui nous offrons l'expression de nos sincères condoléances.

Il a été conduit jeudi à sa demeure dernière par les Cadets du Quercy restés à Paris, parmi lesquels le souvenir de Gaston David ne s'effacera pas.

Avis aux commerçants

Les commerçants du département du Lot qui, au 1^{er} septembre 1939, opéraient des transactions sur les denrées alimentaires suivantes : articles d'épicerie, légumes secs, pommes de terre, vins et spiritueux, sont avisés que, par ordre du Ministre de l'Agriculture, il doit être constitué dans le département du Lot, sous forme de société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1867 et le décret du 27 octobre 1939, un groupement d'achat et de répartition. Ce groupement, qui doit fonctionner, au cas où le ravitaillement de la population civile, pour les denrées ci-dessus, se heurterait à des difficultés, aura pour attribution d'établir les commandes et d'opérer la distribution entre les commerçants dont il s'agit.

Aussi l'attention de tous ces commerçants est-elle attirée d'une façon toute particulière sur l'intérêt qui se présente pour eux d'adhérer à ce groupement et ils sont invités à se rendre à Cahors, Chambre de Commerce, le dimanche 17 décembre, à 14 heures, pour préparer la constitution de ce groupement.

Service de Santé

Sont promus dans le cadre des officiers de réserve, au grade de lieutenant-lieutenant, les médecins-sous-lieutenants de la 17^e région suivants : MM. Marrot, Burrère-Cassagnet, Baumeville, Bellard, Bergasser-Béraf, Bernard, Bertrand, Cartault, Claux, Cathala, Corman, Coussergues, Civik, Dousset, Fons, Gassel, Kreisberger, Laville, de Maulde, Monnerville, Naudy, Pons, Raucoles, Robin, Saint-Béat, Sermet, Sire, Saurat, Théron, Vives, Bonnet, Solier, Derrouch, Carmes, Aymard, Groc.

Naturalisations

Sont naturalisés français : Ruffo (Gaetan) cultivateur à Gènevrières, né le 9 février 1906 à Loggano (Italie), demeurant à Flaugnac (Lot). Dallara (Fortuné-Geneviève), veuve Chechi, née le 26 octobre 1885 à Bedonia (Italie), demeurant à Prayssac (Lot). Soares (Fernando), manoeuvre, né le 8 avril 1912 à Porto (Portugal), demeurant à Cahors.

Loterie Nationale

Sur autorisation spéciale du Ministre des Finances, le tirage de la 18^e tranche de la Loterie Nationale 1939 aura lieu à Limoges, le 24 décembre à 15 heures.

TRIBUNAL CORRECTONNEL

Bris de clôture. — L'inculpé André Carrade, cultivateur à Gènevrières, étant actuellement mobilisé, le Ministère public demande le renvoi de l'affaire « sine die ».

Vagabondage et défaut de carnet. — Léon Schwage, 46 ans, sans domicile fixe, pris en flagrant délit de vagabondage, est, en outre, inculpé de défaut de carnet d'identité. A la demande du Ministère public, le tribunal confirme le mandat de dépôt.

Défaut de visa de carnet d'identité. — Georges Mermod, d'origine suisse, domicilié à Soturac, est condamné, par défaut, à 25 francs d'amende. Défaut de visa de carnet d'identité d'étranger. — Le nommé Denis Parazolli, sujet italien, cultivateur à Castelfranc, est condamné, par défaut, à 25 francs d'amende.

CAHORS

CIRCUIT AUTOMOBILE A RETABLIR

Depuis la mobilisation, des services automobiles, qui assuraient les courriers, les transports dans les communes rurales, ont été suspendus, et ce manque de moyens de communication est bien préjudiciable. Tout dernièrement cependant, quelques services ont été rétablis, notamment celui de Lacapelle-Marival-Cahors, à la grande satisfaction des intéressés.

Mais il y a encore des régions éloignées de tout centre important et qui attendent impatiemment que leurs demandes de rétablissement du courrier soient exaucées. Citons, pour l'instant, le circuit de Lauzès à Vers, dont nul ne contestera l'importance et l'utilité, car il intéresse dix-sept localités.

Ce sont : Lauzès, Sabadel, Lenti-lac, Orniac, Domenac, Blars, Sémil-lac, Artix, Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers, La Cassagnole, Gras, Guil-lot, Cours, Mas-de-Rigal, Vers.

Depuis plusieurs semaines, la Poste automobile rurale qui assurait la liaison entre ces localités est supprimée ; la situation est pénible pour les habitants.

Ce serait un bien grand service qu'on leur rendrait surtout en cette période d'hiver, en rétablissant leur courrier de la Poste automobile rurale. Souhaitons que satisfaction leur soit bientôt donnée !

L. B.

Justice de paix

M. Campagne, juge de paix de Saint-Germain-du-Bel-Air et de Labastide-Murat, est également chargé de la justice de paix de Catus.

Chute de vélo

Samedi soir, M. Vernier, qui se rendait à bicyclette au village de Larosière, par suite d'un dérapage, a fait une chute et est tombé dans un champ. M. Vernier a été assez fortement contusionné, notamment au visage.

Pas en règle

Contravention a été dressée par la gendarmerie au sieur Sovillon Giovanni, sujet italien, chaisier, demeurant à Bétielle, pour défaut de carte d'identité d'étranger.

Chute de bicyclette

Un cycliste, M. Vergnes, qui suivait la route d'Arnaud, a fait une chute près de l'écluse de Grégols. Il a été assez fortement contusionné au visage.

Prélevements de lait

Mardi matin, M. Reilhac, commissaire de police, a prélevé des échantillons de lait mis en vente à Cahors. Ces échantillons ont été envoyés au Laboratoire de Toulouse aux fins d'analyse.

Arrestation

Mardi, dans l'après-midi, l'agent Meyre a procédé à l'arrestation de la nommée Emilia Zigler, épouse Beugler, 23 ans, d'origine espagnole, au moment où elle se rendait à la mairie.

Cette femme est l'objet d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Nantes sous l'inculpation de vol.

Elle est, en outre, sous le coup de poursuites par le Parquet d'Arbusson pour défaut de carnet anthropométrique et pour divers délits.

Cours de sténographie et de dactylographie

Mme HARANG-NOUYRIT, licenciée en droit, sténographe judiciaire, agréée près le Tribunal civil de la Seine, résidant à Cahors pendant les hostilités, donne, 11, boulevard Gambetta, des cours et leçons particulières de sténographie et de dactylographie.

SOUSCRIRE AUX BONS D'ARMEMENT C'EST SAUVER DES VIES FRANÇAISES

PLACE DE CAHORS

Adjudication pour la fourniture de viande de boucherie, période du premier trimestre 1940. Offres reçues jusqu'au 16 décembre 1939, à 10 heures. Effectif approximatif : 700. Pour tous renseignements, pièces à produire, cahier des charges, soumission, s'adresser au Président de la Commission des ordinaires, caserne Bessières à Cahors.

Cycliste contre camion

Mercredi matin, M. Savignac, qui, à bicyclette, venait de Valrouët, a heurté un camion, à un kilomètre environ du village de Cours. M. Savignac a été légèrement contusionné, mais sa machine a reçu de graves avaries.

Trouvailles

Il a été trouvé : une montre-bracelet par M. Fabié ; une montre-bracelet par Mlle Vaysié ; une montre-bracelet par M. Derolle ; une certaine somme par M. Mourgués.

Auto en feu

Jeudi, vers 12 heures, une auto était arrêtée, sur le boulevard, au tournant de la rue Wilson, devant l'épicerie Guyonneau, lorsque, tout-à-coup, des passants virent des flammes s'échapper de l'intérieur.

Le conducteur, aidé de plusieurs personnes, parvint à éteindre ce commencement d'incendie qui serait dû à un retour de flammes. Les dégâts sont assez importants.

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche, en soirée, à 20 h. 30, dimanche, matinée à 15 h., Armand Bernard et Pauley avec St-Gramier dans

ON NE ROULE PAS ANTOINETTE

En complément : documentaire Magazine, dessin animé, Actualités avec les derniers événements.

PALAIS DES FETES

Mercredi 13, samedi 16, dimanche 17 décembre, en soirée à 20 h. 45, dimanche, matinée à 15 h., William Powell et Annabella dans

LA BARONNE ET SON VALET

En complément : Les deux barreaux, Actualités mondiales de la semaine.

Les Sports

Les Jeunes Cadourques

Les J. C. (II) ont battu, à Montauban, l'U. S. montalbanaise (II) par 1 but à 0. L'équipe I des J. C. a battu l'équipe correspondante de l'U. S. M. par 3 buts à 2. Belles parties, malgré le mauvais état du terrain.

Dimanche prochain, aura lieu le match retour sur le terrain de l'Ille.

Arrondissement de Cahors

Cras

Bonne chasse. — Dans la journée de vendredi, un renard et des oiseaux de proie ont été abattus dans les bois de Cras.

Duravel

Allocations militaires. — Le percepteur de Duravel informe les bénéficiaires des allocations militaires que le paiement aura lieu de préférence tous les 21 de chaque mois, jour de foire à Duravel.

Goujonnac

Obsèques. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Durbernard, décédée à Lagrèze, à l'âge de 79 ans. Ses obsèques ont été célébrées à Goujonnac, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à la famille, à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Limogne

Service des autobus. — Au cours de la dernière réunion du Conseil municipal, M. le Docteur Ouvriev, maire, a exposé que, par application du décret décidant la suppression des transports automobiles parisiens aux votes ferrés, la ligne d'autobus Figeac-Toulou-saine serait réduite ; le tronçon Montauban-Toulou-saine serait supprimé.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, considérant que la ligne d'autobus Figeac-Toulou-saine 1° facilite et accélère l'acheminement sur Limogne des marchandises et particulièrement des denrées périssables, venant de Figeac, Montauban, Toulouse ; 2° simplifie et accélère nos déplacements pour foires, réunions, etc., dans les divers centres intéressés par la ligne, facilitant ainsi les transactions des

cantons de Cahors, Limogne, Lalbenque, avec les cantons plus importants Figeac, Caussade, Montauban, Toulouse ; 3° permet un séjour à Toulou-saine de 10 heures à 17 heures, séjour suffisant pour traiter nos affaires dans la même journée et nous éviter ainsi des frais de séjour ; 4° assure à Montauban la correspondance pour voie ferrée Bordeaux, Cette, etc.

5° facilite et accélère la venue, dans leurs foyers, des mobilisés permissionnaires et leur départ ; ils évitent eux aussi de longues attentes dans les gares pour les correspondances et les frais de séjour de nuit et de jour qu'entraînent. D'ailleurs, l'entrepreneur de la ligne consent toujours aux mobilisés des réductions partielles de tarif, et, même totales, dans le cas de mobilisés nécessaires ;

Le Conseil émet le vœu que la ligne Figeac-Toulou-saine soit maintenue dans l'intégralité de son parcours Figeac-Toulou-saine.

Mercuès

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Estelle Rahis, décédée à l'âge de 62 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Nuzéjols

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Nuzéjols, réuni le 30 novembre sous la présidence de M. Cammas, maire, a donné avis favorable à une demande d'assistance médicale gratuite.

Institutrice. — Mme Cayrac, réfugiée de la Seine, a été nommée institutrice-suppléante à Nuzéjols, en remplacement de M. Gayraud, mobilisé.

Prayssac

Nos compatriotes au front. — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre compatriote, M. le Capitaine de Bouchon, actuellement aux armées, vient d'être décoré de la Croix de guerre pour sa belle conduite et ses actes de bravoure. Nous adressons nos bien sincères félicitations à M. de Bouchon qui est le gendre de M. Dutours, maire de Prayssac.

Sauzet

Marché aux truffes. — Jeudi à eu lieu, dans notre commune, le premier marché aux truffes. Il y a eu un apport de 200 kilos environ, et les cours ont varié entre 32 et 38 francs le kilo.

CEUX QUI CRAIGNENT L'HIVER

Les personnes sujettes aux rhumes, bronchites, en un mot toutes celles qui souffrent de la poitrine et qui voient venir les froids avec terreur, se trouveront bien de prendre du Pulmol pour se fortifier les bronches et les rendre plus aptes à supporter les intempéries. Sous l'influence du Pulmol, les personnes atteintes de bronchite, catarrhes, toux, rhumes négligés, verront vite disparaître le mal qui les acable. Elles éviteront ainsi les quintes de toux fatigantes et les crachats épais, parfois sanguinolents qui nuisent à la santé. Le flacon : 3 fr. 50. Ttes Pharmacies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Les Anciens Combattants. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Souscription. — Une souscription pour couvrir l'emprunt de 200.000 fr. sur particuliers, contracté par l'hôpital-école de Figeac, autorisée par arrêté préfectoral en date du 30 août 1939, avec garantie par la ville de Figeac, est ouverte à la recette municipale, depuis le 20 novembre.

Etat civil du mois de novembre. — Naissances : Jacques-Pierre-Michel Grandval, fg d'Anjou ; Bernard Cantaloube, place St-Sauveur ; Bernadette Destruel ; André-Françoise Fayt ; Paul Steinbach ; Michel Darmon ; Antoinette Mourz ; Gérard Chauz ; Marie-Thérèse Pujassou ; Michel Dauljat ; Georges-Isidore Joanadis ; Philippe-Gaston Fabre.

Mariages : Auguste Simon et Céline Feyt ; Georges Rins et Geneviève Durand ; André Barriau et Clémence Costes ; Roger Suchet et Françoise Thourou ; Prosper Desallies et Lucienne Gipoulou ; Pierre Calmon et Simonne Dufau.

Décès : Catherine Lacaze, 67 ans ; Elie-François Bouissis ; Auguste Delbuc, 42 ans ; Mathilde Salis, 50 ans ; Auguste Nègre-vergues, 42 ans ; Marie-Thérèse Antraygues, 81 ans ; Euphrasie Bouyssou, 76 ans ; Henriette Malgouze, 65 ans ; Germaine Bouzias, 78 ans ; Sylvain Cazard, 71 ans ; François Plaziat, 69 ans ; Pauline Ségala, 70 ans.

Pour un séchoir. — La dame Vve G... 45 ans, habitant la rue Emile-Zola (rue droite), a porté plainte au commissariat de police contre la dame D..., 29 ans, habitant la même rue.

Il s'agit d'un séchoir commun sur l'usage duquel on ne s'entend pas. La jeune dame D... aurait traité la plaignante de « vieille bourgeoise, vieux tabeun, vieux... » et lui aurait servi d'autres aménités de la langue verte qui ne s'écrivent pas en français.

Procès-verbal a été dressé... encore dans la rue Emile-Zola. Une dame habitant cette rue se plaint que des enfants mal élevés tiennent des propos malséants, jettent

des pierres et cassent les carreaux. Pour une fois, cela suppose d'autres qui ne disent rien.

Le commissaire est averti. Les jeunes garçons seront prudents de se bien tenir.

Utilisation des compétences. — Les efforts de nos dirigeants tendent à une juste répartition de l'utilisation des aptitudes, des valeurs, des compétences.

C'est ainsi que notre si distingué compatriote (soldat pour la première fois), Charles Boyer, fut incorporé à titre d'artilleur de 2° classe (2° réserve).

La comme ailleurs, et de même que tous ses camarades, l'illustre acteur est parfaitement fait son devoir.

Les chefs de service de la propagande ont estimé qu'un autre poste convenait mieux aux capacités de Charles Boyer, dirigés vers les intérêts du pays.

La radio française a donc appelé Charles Boyer. On connaît les appels, les messages adressés aux Américains tout dernièrement, par notre éminent compatriote.

En Amérique même, où de nouvelles moissons, de nouveaux devoirs de bon Français, s'appellent, Charles Boyer, par son talent, sa culture, sa connaissance de l'anglais, par son prestige mondial, servira de son mieux la cause de la France et de la civilisation.

Tribunal correctionnel. — L'audience du 28 novembre a été présidée par M. Malrieu, président du Tribunal départemental, assisté de MM. Delrieu, vice-président, et Car-rayrou, juge ; ministère public, M. Guyon, substitut de M. le Procureur de la République.

L. G... 43 ans, cultivateur au Trionlou (Cantal), comparait comme inculpé de blessures involontaires. Le 26 mars, ce dernier pilotait sa voiture sur la route de Bagnac lorsqu'il fut dépassé par celle de M. J... Il n'y eut aucun accrochage mais M. G... perdit le contrôle de sa voiture, fit une chute dans le ruisseau de Négreulou, et les six personnes qu'elle contenait furent plus ou moins contusionnées. Une dame est morte quelques jours après des suites de ces blessures.

G... prétend que la faute incombe à J... mais M. le Président lui fait remarquer qu'il n'a pas assez raconté. Plusieurs témoins ont entendu M. Tassari, du bureau de Cahors, combat certaines dépositions qu'il trouve trop nébuleuses ; malheureusement pour son client, les faits rendent sa tâche difficile. M. le Procureur demande l'application de la loi. Le tribunal condamne G... à 50 fr. d'amende et aux frais.

Le Tribunal rend son jugement contre M. Salgues, de St-Chels, qui est condamné à huit jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende sans sursis pour coups et blessures sur la personne de sa femme.

Le 22 juillet, près du village de Faycelles, à l'embranchement du chemin n° 33 sur la route nationale, une violente collision se produisit entre une auto et une moto.

Le conducteur de la moto fut projeté par-dessus l'auto. On le releva gravement blessé à la tête.

L'incident ouvert démontra que l'automobiliste, M. X... avait observé toutes les règles du code de la route. M. Faugères, qui présente sa défense, se demande pour quelles raisons son client est poursuivi. Est-il vrai qu'il n'était pas assuré ? Y a-t-il une responsabilité pénale ?

Avec une clarté remarquable, les faits sont rappelés par l'éminent avocat, qui demande la relaxe de son client.

Les voisins accusés, et entre autres M. Lacoste, de la rue Turahure, avaient à peu près conjuré tout danger lorsque les pompiers, alertés par la sirène municipale, sont arrivés sur les lieux. Tout était rentré dans l'ordre à 14 h. 30. Les dégâts, assez importants, seraient couverts par une assurance.

Verbalisation. — Le commissariat de police municipale a dressé procès-verbal contre M. Samian, entrepreneur de travaux à Capdenac (Aveyron), pour emploi d'ouvriers étrangers en situation irrégulière.

Lisec-et-Mourét

Récompense aux vieux serveurs. — M. Marcel Roucau, jardinier au château de Mourét depuis plus de 10 ans, vient de recevoir la somme de 100 francs au titre d'ancien serviteur, ainsi que M. Marcel Nigou, domestique depuis 15 ans chez Mme veuve Issaly, du village de Claviès.

Livernon

Les bons serveurs. — Un prix de bon serviteur de 150 francs a été décerné à M. Pierre Bouysy, qui est employé chez M. Canu maire, depuis 18 ans. Nos félicitations.

Thémines

Carnet blanc. — Le 7, à eu lieu, dans la plus stricte intimité en raison des événements, le mariage de notre sympathique compatriote Mlle Céré Pallette, employée des P.T.T., avec M. Vidal Raymond, sous-lieutenant à Clermont-Ferrand, dont les parents sont originaires de Thémines.

Nous adressons nos compliments aux deux familles et nos bons vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Divers. — Plusieurs permissionnaires sont venus, en détente ; bonnes nouvelles de tous nos autres soldats.

La vente des noix est terminée ; elles se sont vendues de 125 à 130 fr. le quintal, c'est-à-dire les 100 kilos.

Arrondissement de Gourdon

Léobard

Plainte. — M. Lavergne, cultivateur à Barde (commune de Goujonnac), a porté plainte pour vol de la roue avant de sa bicyclette. Une enquête est ouverte.

St-Germain-du-Bel-Air

Heureux retour. — Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimé docteur, M. Redonès, est revenu parmi nous, démobilisé.

Accident. — Mercredi, après-midi, Constant, de Frayssinet, était occupé à élaguer les platanes qui sont sur le foirail aux boues, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il glissa et tomba sur le sol ; relevé aussitôt, il fut transporté chez sa sœur. Il paraîtrait qu'il a une épaule démise. Espérons que sous peu il pourra reprendre ses occupations.

Nos meilleurs vœux de prompt guérison.

Souffrir aux articulations, aux épaules, aux genoux...

...j'ai trouvé votre Gandol chez mon pharmacien et je dois dire que j'ai obtenu grâce à la cure de Gandol des résultats tout à fait remarquables sur mon état arthritique, nous écrit M. Petel à Saint-Nicolas de Bihurettu, par Caudès-en-Caux S. L. La raison en est que le Gandol, après avoir éliminé l'acide urique, l'empêche de reformer dans l'organisme. La cure, — contre tous les rhumatismes, coûte 14 fr. 60. Ttes Pharmacies et Phie Orliac, à Cahors.

DERNIERE HEURE

COMMUNIQUÉ 11 DÉCEMBRE (soir)

Activité très réduite sur le front au cours de la journée.

L'U.R.S.S. aurait demandé à l'Estonie de la soutenir dans l'invasion de la Finlande.

De Londres : On mande de Stockholm au « News-Chronicle » : La Russie a demandé à l'Estonie de remplir les conditions de son pacte d'assistance mutuelle avec Moscou et de soutenir les Soviétiques dans l'invasion de la Finlande.

Le pacte russo-estonien met chacun des signataires dans l'obligation d'aider l'autre en cas d'attaque de la part d'une tierce puissance.

Remerciements

Monsieur PLANACASSAGNE, Les familles BONDAZ, ROUQUÉ, VAYSSE, CHAVALLÉ, CONSTANT, BERBIER et tous les autres parents et amis remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame PLANACASSAGNE

née Rouqué Café des Amis, à Larroque-des-Arcs.

PETITES ANNONCES ECONOMIQUES

A Vendre CONDUITE INTERIEURE Ford 31, Etat parfait, toute confiance, 11, Boulevard Gambetta, Cahors.

Banque de France

Heures d'ouverture des guichets au public : Lundi : 13 h. à 15 h. Mardi à samedi inclus : 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 15 h.

Suivant acte reçu par Maître MAZURE, notaire à Luzuch, le 10 décembre 1939, Monsieur THEVENY Marcel, épicié, demeurant à Albas, a vendu à Monsieur BALDY Edouard, épicié, demeurant aussi à Albas.

Le fonds de commerce d'épicerie, mercerie, exploité à Albas, connu sous le nom : « Epicerie Theveny », comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage et les marchandises existant en magasin.

L'entrée en jouissance a été fixée au 10 décembre 1939.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de Maître MAZURE, notaire à Luzuch.

Pour première insertion. L. MAZURE.

Imp. COUSSLANT (personnel Intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

L'AMOUR PIRATE Par WILLIAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

« Je ne compte pas rester plus d'un mois, ajouta-t-il. Peut-être moins, si j'ai le mal du pays... »

« J'espère que vous l'aurez, dit-elle en riant, car je m'ennuierai sans vous... »

« Je me suis si bien accoutumée à compter sur vous pendant cette interminable année de deuil... deuil hypocrite, je le dis franchement, car cette date marque pour moi une date heureuse, c'est la délivrance après douze ans passés auprès d'un mari plus brutal qu'aucun homme au monde ! »

Nick ne répondit pas tout de suite. Il regardait autour de lui le paysage féérique sous les flots d'argent des rayons lunaires et les prairies sans fin, et le parc somptueux, et toute cette fortune que ce vieux Gaylor avait apportée à la jeune artiste en échange de sa beauté et du droit de la garder pour lui seul, loin de la vue des autres hommes.

« Eh bien... je suppose que c'est seulement un préjugé... un sot préjugé, parce que, à bien raisonner,

homme d'entendre Carmen parler de la mort de son mari comme d'une joie... »

« Vous avez probablement raison, Madame, dit-il enfin, cependant cela me gêne un peu de vous entendre parler ainsi, précisément cette nuit... »

« Pourquoi en particulier cette nuit ? demanda-t-elle vivement avec un peu d'humeur. »

« Eh bien... parce que cela ne cadre pas tout à fait avec mes idées sur vous... Pardonnez-moi, mais il me semble que le souvenir de cette minute douloureuse où il est mort, si triste de vous laisser, devrait vous inspirer une pitié, précisément ce soir... Je dois avoir tort, évidemment, et c'est vous qui devriez me gronder pour mon audace au lieu que ce soit moi... »

« Je n'ai pas à vous gronder, Nick, même si vous ne comprenez pas comme moi le sens de cet anniversaire et de ce dîner. »

« En elle-même, elle se reprochait sa trop grande franchise qui, en la circonstance, allait à l'encontre de son but. Et en dépit d'elle-même, cette belle nuit étoilée lui parut hantée par l'esprit du mort. »

« Vous devez avoir raison, reprit Nick, et cependant, malgré tout, cela me peine de vous entendre parler ainsi, précisément ce soir... »

« Pourquoi ? précisément ce soir ? demanda-t-elle vivement. »

« Eh bien... je suppose que c'est seulement un préjugé... un sot préjugé, parce que, à bien raisonner,

douze mois n'ont pas plus d'importance que dix ou quatorze mois, mais j'ai cette sorte de respect des anniversaires. Il y a un an, jour pour jour, il rendait son dernier soupir, et il ne voulait pas mourir, c'était triste... Et c'est pourquoi il me semble que ce jour lui doit être un jour d'indulgence... si mauvais qu'il ait été... Peut-être penserez-vous que je suis une brute hypocrite, mais cette fête, ce soir, ne s'accorde pas avec mes idées sur un anniversaire de mort, je ne suis qu'un sauvage, vous savez... »

« Et comme le dépit se manifestait sur le visage de Carmen, quelque soin qu'elle prit de le cacher, il ajouta gentiment : »

« Je sens bien que j'ai tort, vous savez mieux que moi sur toutes choses et c'est vous qui devez me reprendre plutôt que moi qui ne sais rien du monde... »

« Je n'ai pas à vous reprendre, Nick, que vous pensiez ou non comme moi, dit-elle le plus aimablement qu'elle put, et les impressions de cette sorte sont personnelles à chacun. »

Mais le dîner et toute la fête imaginée par elle avec tant de joie perdait, à cette minute, tout leur attrait.

Elle se repentait amèrement de mots imprudemment poussés en une franchise maladroite.

Elle l'avait scandalisé au moment où elle espérait le séduire.

Plus rien n'était à tenter pour ce soir. Tout ce qu'elle ferait maintenant pour le ramener ferait plus de

mal que de bien. Il était hanté par le souvenir du mort... »

« Je suis punie, pensa-t-elle, se repentant du fond de l'âme de lui avoir donné cette mauvaise impression d'elle au moment où il allait faire ce voyage si plein de tentation pour l'être naïf et simple qu'il était. »

IV L'AUTRE...

Pendant que Nick Hilliard se mettait en route à destination de New-York, une jeune femme y arrivait venant d'Europe en s'entourant de tout le mystère possible.

Elle avait pris place sur un transatlantique de grand luxe, « l'Adriatique », et semblait goûter particulièrement ce matin-là le plaisir d'y être seule, indépendante et inconnue.

Le pont n'était pas encombré, car on n'était encore qu'au printemps et le flot des voyageurs américains allait vers l'Europe à cette époque, alors que peu d'Européens se dirigeaient vers l'Amérique.

Plusieurs fauteuils étaient inoccupés de chaque côté de celui qu'elle avait choisi et le silence reposant régnait autour d'elle. Mrs May, tel était le nom sous lequel elle s'était fait inscrire, venait de subir deux années de terribles épreuves, après quoi elle avait pris la résolution de s'évader, de renoncer à son nom véritable et à sa personnalité, en même temps qu'à la vie européenne. Elle avait décidé

d'aller vivre dans cette belle Californie tant vantée par son père et où il lui avait laissé d'importants domaines.

Elle venait de perdre sa mère dont elle portait encore le deuil et, seule au monde, elle allait bravement vers une nouvelle vie, vers l'inconnu... »

Elle fut arrachée à sa rêverie par un cri d'enfant qui venait de tomber à ses pieds.

« Avant qu'elle ait eu